

LA LETTRE DU GROUPE CGT AU CESER NA

PLÉNIÈRES des 7 juin et 21 septembre 2023

FINANCES RÉGIONALES, DANGER !!

Les conseils régionaux rentrent dans une période de tension budgétaire. Leurs finances sont en effet en grande difficulté. Lors de la dernière séance plénière en Nouvelle-Aquitaine le débat sur les orientations budgétaires s'en est fait l'écho. Sur la période 2024/2028, le niveau d'investissement reculera en euros constants, quant aux dépenses de fonctionnement elles pourraient subir un choc régressif de 10 à 15 %. C'est d'autant plus inquiétant que l'urgence est au développement de politiques publiques et aux investissements utiles pour la transition écologique, la réindustrialisation, la modernisation du réseau ferroviaire, la formation professionnelle, l'aménagement équilibré du territoire, mieux valoriser les agents.

L'avis voté par le Ceser est sans appel, cette situation est liée à la « confiscation opérée par l'État de toute marge de décision et d'ajustement fiscal pour les Régions et leur dépendance désormais quasi-intégrale à des transferts de fiscalité dont elles ne maîtrisent ni la nature, ni les taux, ni les bases, outre les baisses opérées des dotations d'État ». En

effet, cette situation résulte d'une recentralisation des capacités et des leviers financiers ; les dernières réformes fiscales de Macron, en supprimant la CVAE, compensée en partie par une fraction de TVA, ont privé les Régions de leviers fiscaux liés au dynamisme de l'économie. Les dotations de l'État vont une fois de plus reculer (-6 % pour 2024). Et enfin, l'État se désengage toujours plus de ses propres responsabilités comme celle du financement du ferroviaire, ou du contrat de plan État/Région.

Disons-le franchement, les collectivités locales sont devenues une des variables d'ajustements des politiques libérales de l'État pour réduire son déficit, de sa politique fiscale en faveur des plus riches, d'aides aux entreprises, de baisse d'impôts de production. Les aides aux grandes entreprises sans contreparties ont augmenté de 220 % en 10 ans et représentent désormais 32 % du budget de l'État et 8,5 % du PIB. Les dividendes et les grosses fortunes n'ont jamais été aussi élevés et concentrés. La Cour des comptes propose même d'aller plus loin en « impliquant davantage les collectivités territoriales à la maîtrise de la dépense publique ».

Comme l'a dit avec force la CGT, au président du conseil régional lors du débat budgétaire, ce n'est pas d'une énième phase de décentralisation sans vision, d'une course à la « différenciation » dont ont besoin

les néo-aquitains, mais d'une grande politique de répartition et de déconcentration des richesses et de permettre aux collectivités de financer les investissements et les politiques utiles pour réduire les inégalités sociales et territoriales, préparer l'avenir, accélérer la transformation écologique. Ils ont besoin aussi d'une véritable démocratisation de l'action publique en donnant les moyens et les droits aux usager·e·s, aux acteurs sociaux, aux syndicats de prendre leur place dans les choix qui les concernent.

Dans cette période, les finances locales sont, elles aussi, devenues un enjeu de classe. Gagner les moyens et les leviers de répondre aux besoins des territoires, des citoyen·ne·s, ou alors continuer à concentrer les pouvoirs et les richesses au bénéfice des plus riches, des grandes entreprises.

La détermination de la délégation CGT au Ceser est entière pour faire entendre la voix des travailleur·euse·s et de la CGT.



PLÉNIÈRE DU 7 JUIN 2023

" COMPTE ADMINISTRATIF (CA) 2022 "

Avis

" BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (BS) 2023 "

Avis

" CONVENTION D'EXPLOITATION DES TRAINS RÉGIONAUX TER 2024-2030 PASSÉE AVEC SNCF VOYAGEURS "

Avis

" PACTE D'AMBITION RÉGIONALE POUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE 2023-2027 "

Avis

" POLITIQUE RÉGIONALE DE SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE EN NA "

Avis

" POLITIQUE RÉGIONALE EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ, DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET LA SOLIDARITÉ "

Avis

" L'INTÉRÊT ET L'OPPORTUNITÉ D'UN PROJET DE MACRO-RÉGION SUR L'ARC ATLANTIQUE "

Débat

PLÉNIÈRE DU 21 SEPTEMBRE 2023

" DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES EN NOUVELLE-AQUITAINE "

Rapport

" AUDITION DU DIRECTEUR DE L'ARS NOUVELLE-AQUITAINE "

" PLAN RÉGIONAL DE SANTÉ (PRS) "

Contribution du Ceser NA

" QUELLE SOCIÉTÉ DANS 20 ANS AU REGARD DES ASPIRATIONS DES JEUNESSES ? "

Rapport



SÉANCE PLÉNIÈRE DU 7 JUIN 2023

" Compte administratif (CA) 2022 "

Avis

L'examen des comptes administratifs 2022 est marqué par des signes d'aggravation de la crise dont les effets sur les budgets du conseil régional se font sentir. Ainsi, sur cet exercice et malgré un budget en progression en recettes et en dépenses, celui-ci reste (en euros courants) en deçà de l'inflation qui, selon l'INSEE, s'élève à 5,2 % pour 2022. De plus, l'explosion des dépenses d'énergie liée à la dérégulation du secteur énergétique qui se traduit par une augmentation de la dotation des lycées de 30 %. La CGT a également pointé l'absence de visibilité quant aux ressources du conseil régional et à l'affaiblissement de son d'autonomie fiscale et financière. Cette situation est due aux réformes de l'État sur la fiscalité locale, qui limitent désormais les moyens à une fraction TVA en compensation de la CVAE, et aux désengagements de l'État de dépenses qui lui incombent. La CGT a alerté l'assemblée à propos de la déclaration du président de la Cour des comptes qui réclame au gouvernement, « un nouvel encadrement des finances des collectivités locales » et de « fixer sur les bases de l'association des collectivités locales au redressement des finances publiques ». Dans ces conditions, la CGT a contesté

avec force l'idée de limiter par principe le recours à l'emprunt. L'emprunt est un levier qui doit permettre de financer les investissements utiles et d'avenir. La CGT a voté l'avis qui reprend l'essentiel des observations de la CGT.

[Lire la déclaration du groupe CGT](#)

[Lire l'avis du Ceser Nouvelle-Aquitaine](#)



Véronique Lelibon

" Budget supplémentaire (BS) 2023 "

Avis

Sur ce Budget supplémentaire, la CGT a dénoncé la stratégie de l'entreprise FONMATRY en Sud Gironde, menacée de fermeture, avec à la clé la disparition de 180 emplois directs et 400 indirects. Elle a mis en lumière le scandale des aides aux entreprises sans conditions. Fonmarty a ainsi touché plus de 450 000 € d'aides régionales. Il est inadmissible que le groupe qui a repris l'entreprise se désengage aujourd'hui alors même que l'expertise indépendante du CSE a montré que le site était totalement viable.

[Lire la déclaration du groupe CGT](#)

[Lire l'avis du Ceser Nouvelle-Aquitaine](#)



Julien Ruiz



" Convention d'exploitation des trains régionaux TER 2024-2030, passée avec SNCF Voyageurs "

Avis

L'examen de cette nouvelle convention TER a été l'objet d'une mobilisation sans précédent (qui aura des suites) des cheminots dans l'unité des organisations syndicales, mais aussi des usager-ère-s, de très nombreux-euses élu-e-s. Les groupes du collège syndical au Ceser ont été au diapason de cette dynamique en portant une déclaration commune aux 8 organisations contestant le principe de l'ouverture à la concurrence. Cette politique est contraire au principe de service public, inefficace du point de vue de la qualité et de l'élargissement de l'offre ferroviaire. Enfin, elle va un peu plus émietter le secteur ferroviaire alors que son efficacité repose sur une forte mutualisation des moyens et des ressources, et il pèsera aussi sur les conditions sociales des cheminots toujours confrontés à la mise en concurrence.

La mobilisation et l'intervention de la CGT et du collège syndical ont permis que l'avis du Ceser se positionne clairement contre la pertinence d'un tel choix. Ainsi, le « Ceser s'interroge sur le choix d'une convention de sept ans, alors que les textes autorisent jusqu'à dix ans. Une durée supérieure permettrait au conseil régional de se donner le temps nécessaire à la réalisation d'un choc d'offre et une meilleure visibilité sur le service public ferroviaire régional, notamment en termes de mutualisation ».

Il a, de la même manière, pointé les contradictions de cette démarche en montrant que « les contraintes budgétaires (du fait du désengagement de l'État sur le réseau) rendent, en effet, difficile l'instauration du « choc d'offre » indispensable pour accélérer le report modal. Le Ceser rappelle enfin qu'aucune politique volontariste ne pourra aboutir sans des investissements massifs sur le réseau ferré, aujourd'hui fortement dégradé ». D'ores et déjà, les limites et interrogations de ce choix sont identifiées par le Ceser, comme la capacité que la « Région puisse jouer pleinement son rôle d'autorité organisatrice, le régime des biens, la fragmentation du système ferroviaire et son impact pour l'usager-ère, ou encore les garanties sociales à apporter aux personnels transférés ».

La conclusion de la déclaration intersyndicale est sans appel : « La politique de transport de notre région ne peut se satisfaire d'approximations et les enjeux sociétaux et environnementaux doivent être traduits dans cette convention. Recours au privé, durée minimale, incertitudes économiques et organisationnelles, prise en compte à minima de la diversité des publics et des situations de handicap pour lesquels l'exécutif se contente du minimum légal sont un frein au développement du service public dont a besoin notre région. Le collège 2 se félicite que l'avis préconise une convention de 10 ans, moyen d'assurer la meilleure visibilité pour le service public régional et une mutualisation gage d'efficacité ». La CGT a voté l'avis du Ceser.

[Lire la déclaration intersyndicale](#)

[Lire l'avis du Ceser Nouvelle-Aquitaine](#)



Hervé
Pineaud



Gisèle
Boursier



Robert
Colin

" Pacte d'ambition régionale pour l'agriculture biologique 2023-2027 "

Avis



Le pacte Bio Régional 2023/2027 a été présenté alors que la crise Ukrainienne et l'envolée de l'inflation contraignent très durement le budget des familles. Cela se traduit par une forme de « déconsommation » en particulier sur le secteur de l'alimentaire. Evidemment, les filières Bio sont particulièrement affectées sur les débouchés des productions. Comme l'a affirmé la CGT « Le modèle ne saurait évoluer favorablement sans prendre en compte la question du pouvoir d'achat et de l'égalité d'accès à une alimentation saine pour tous. Est-ce que nous réalisons vraiment, à la lumière des dernières études publiées par l'IFOP, que 48 % des français (soit quasiment 1 français sur 2 !) n'ont plus que 200 € pour vivre le 10 de chaque mois ! » ?

La CGT a soutenu le futur pacte Bio et appelé à aller plus loin dans la transformation agro écologique de notre agriculture comme le souligne l'avis du Ceser. L'enjeu est de produire et consommer autrement. Cela nécessite un travail sur la dynamique des circuits courts et en particulier de ses débouchés. Nous avons besoin d'une vraie cohérence des politiques publiques, le conseil régional doit être la tête de réseau de cette dynamique pour développer l'agriculture biologique locale plutôt que les importations, en consolidant la restauration Bio dans les cantines de tous les services publics, les restaurants collectifs.

De ce point de vue, comme le note l'avis, le conditionnement des aides publiques à des critères sociaux et écologiques concernant l'industrie agro-alimentaire, permettrait notamment de privilégier le Bio local et en circuit court et non le bio d'importation souvent lointaine.

La CGT a voté l'avis.

[Lire la déclaration du groupe CGT](#)
[Lire l'avis du Ceser Nouvelle-Aquitaine](#)



Cécile
Saez-Payencet



André Marc
Solureau



Valérie
Frémont

" Politique régionale de soutien à la vie associative en NA "

Avis

La Nouvelle-Aquitaine compte près de 150 000 associations avec 1,2 Millions de bénévoles et 161 000 salarié-e-s. Ces associations sont vectrices de lien, d'utilité et de progression sociale en matière de solidarité, de lutte contre les discriminations, de droits des femmes et de transition écologique...

La Région accompagne les associations dans les domaines de la culture, de la jeunesse, du sport, de l'environnement, du développement économique, de l'économie sociale et solidaire. Ce règlement définit le cadre des aides à la vie associative.

L'avis du Ceser, dont plusieurs préconisations ont été prises en compte, estime néanmoins que l'ambition des politiques publiques concernant le soutien à la vie associative devrait être plus ambitieuse. Le Ceser considère que la Région doit veiller à ce que le soutien et le financement soient compatibles avec la nature non marchande des associations. Le Ceser rappelle également que les associations doivent être soutenues dans leurs initiatives de coopération internationale et transfrontalière.

Pour la CGT, il est indispensable que soient prises en compte les questions de respect des éco-socio-conditionnalités et que la Région renforce l'autonomie des associations soutenues.

[Lire la déclaration du groupe CGT](#)

[Lire l'avis du Ceser Nouvelle-Aquitaine](#)



Line
Gillon



Bernard
Desgré

" Politique régionale en matière d'égalité, de lutte contre les discriminations et la solidarité "

Avis

Lors de la séance plénière du 7 juin 2023, les membres du CESER se sont prononcé-e-s sur le règlement d'intervention sur la promotion de l'égalité, la lutte contre les discriminations et la solidarité.

Dès la 2^{ème} page du règlement, la volonté du conseil régional s'affiche par ces termes : " La révision du règlement d'intervention se fait à budget constant " !

Alors même que les discriminations et les violences sexistes et sexuelles sont en augmentation, le conseil régional cible son action sur 4 discriminations qui seraient prioritaires à ses yeux, à savoir : " Genre, handicap, orientation sexuelle et origine"; quant aux 23 autres discriminations listées dans la loi du 27 mai 2008, le conseil régional nous rassure en rajoutant dans son texte : " sans obérer des 23 autres ". Ouf ! La cause est sauvée et le conseil régional peut dormir tranquille.

Enfin, le conseil régional se donne bonne conscience en venant en soutien à l'aide alimentaire et en mettant un brin d'éco-socio-conditionnalités pour l'attribution des aides.

Ce règlement d'intervention manque d'ambition pour un sujet d'envergure. De plus, avec son soutien à l'aide alimentaire, le conseil régional confond la charité avec la solidarité.

La CGT est intervenue sur ce sujet.

Les mandaté-e-s ont voté favorablement.

[Lire la déclaration du groupe CGT](#)

[Lire l'avis du Ceser Nouvelle-Aquitaine](#)



Gisèle
Boursier

" L'intérêt et l'opportunité d'un projet de Macro-Région sur l'Arc Atlantique "

Débat

L'assemblée a débattu d'une note rédigée par l'association des Ceser de l'Atlantique (Les 4 Ceser de la façade Atlantique) sur le projet de création d'une macro-région de l'Arc Atlantique. Cette proposition est portée par la commission Arc Atlantique, qui regroupe les régions de l'Arc Atlantique de France, du Portugal, de l'Espagne et d'Irlande. Elle s'inscrit dans le cadre des institutions européennes puisque c'est « la commission européenne qui assure la coordination stratégique et les étapes clés de la mise en œuvre de la macro-région ; elle s'assure de la conformité des objectifs et des actions de la macro-région avec les politiques globales de l'UE ».

La CGT s'est étonnée tout d'abord de la soudaineté de cette proposition alors que les assemblées concernées n'ont pu en débattre. Elle a pointé aussi les interrogations sur l'utilité de ce projet alors qu'existent déjà de multiples niveaux de coopérations, entre États, régions, la société civile.

Elle a indiqué que rien ne devait conduire à favoriser, sous l'impulsion des logiques européennes la mise en compétition des territoires, des hinterlands, des ports, des moyens de transport, des moyens de production... Elle a enfin rappelé que la question démocratique était centrale et alerté sur le risque d'aboutir à une forme de suprapilotage des projets, éloignée des populations, de la société civile et des élu-e-s.

La CGT a donc émis de profondes réserves sur ce projet.

Il n'y a pas eu de vote sur cette note d'étape. Le rapport définitif sera soumis au vote de tous les Ceser de l'Atlantique à l'automne. Néanmoins, le point de vue de la CGT a été apprécié et de nombreuses interventions se sont exprimées dans ce sens.

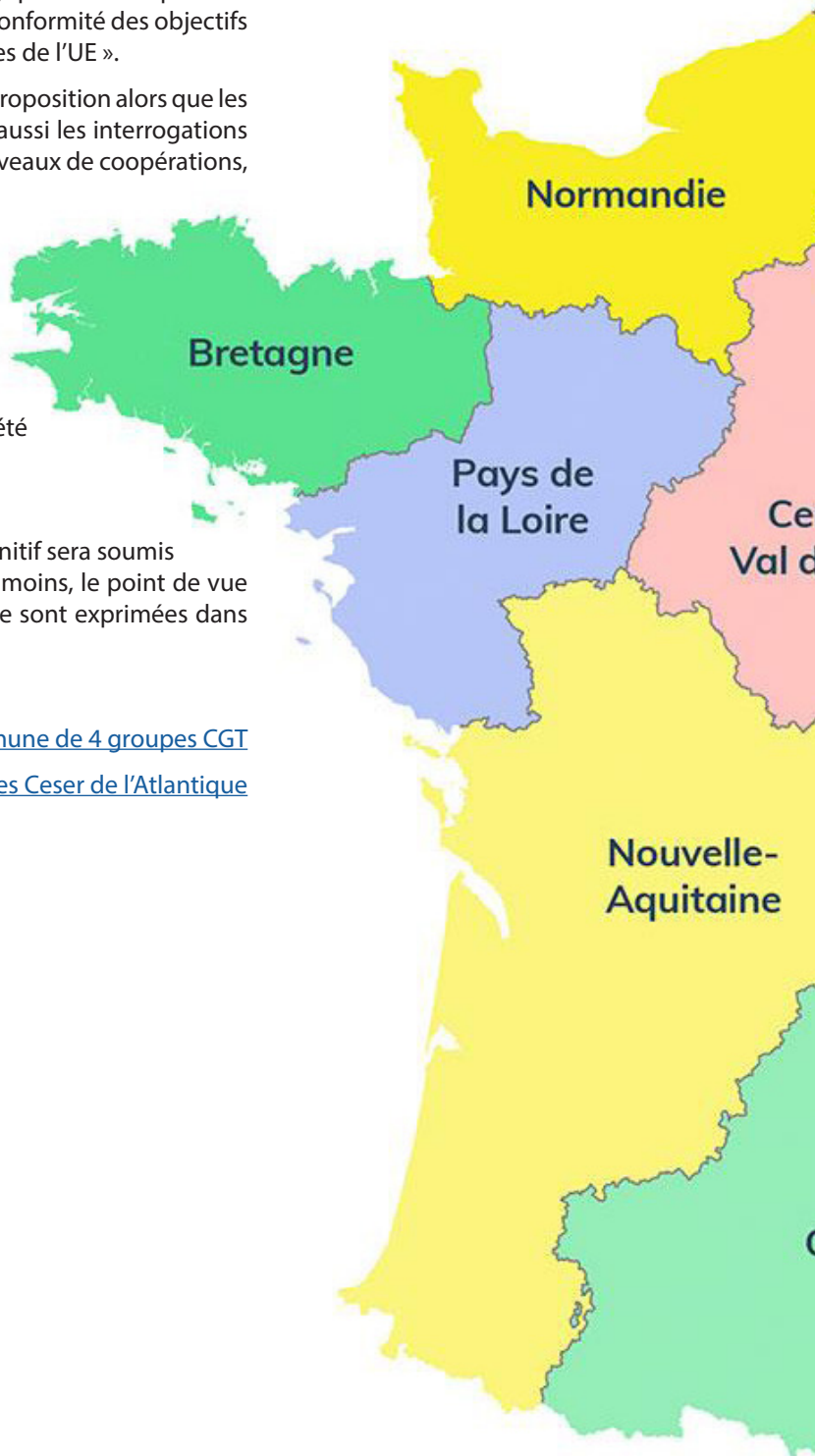
[Lire la déclaration commune de 4 groupes CGT des Ceser de l'Atlantique](#)



Marc Havard



Julien Ruiz



SÉANCE PLÉNIÈRE DU 21 SEPTEMBRE 2023

" Développement des énergies renouvelables en NA "

Rapport

Le rapport ne correspond pas à ce que la CGT aurait espéré qu'il soit.

Il ne traite pas de la diversification « MIX » de la production énergétique prévue pour la Nouvelle-Aquitaine en 2050. Il ne prend pas position en faveur ou en défaveur de l'énergie nucléaire, ni d'une relance d'un programme de constructions de centrales.

De plus, il ne discute pas de la libéralisation du marché de l'électricité et du gaz, que ce soit au niveau européen ou français. Il ne remet pas non plus en question le lien entre la libéralisation du marché et les coûts de l'énergie pour la population.

De même, il ne se plonge pas dans la question du modèle économique d'un côté et des niveaux de production et de consommation d'énergie de l'autre. Le rapport a fait le choix d'analyser en détail les énergies renouvelables en tant que réponse au changement climatique.

La sobriété ne peut être réalisée que si les efforts sont partagés de manière équitable. Elle nécessite la contribution de tous, ce qui ne sera accepté du moins dans les démocraties, que si ces efforts sont perçus comme équitables. Cela implique une réduction significative des inégalités entre la consommation des plus riches et celle des autres.

La culture de la sobriété n'incombe pas uniquement aux citoyen-ne-s, car nos comportements individuels dépendent largement des infrastructures, de l'organisation du travail, des politiques européennes, nationales et régionales en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, y compris le soutien à la production industrielle et agricole.

La prise de décisions éclairées sur les choix technologiques repose sur une analyse de leurs avantages, de leurs coûts et de leurs impacts sur la collectivité et la planète.

La CGT émet des réserves quant à la pertinence de se concentrer exclusivement sur le déploiement des énergies renouvelables comme objectif.

[Lire la première déclaration du groupe CGT](#)

[Lire la seconde déclaration du groupe CGT](#)

[Lire le rapport du Ceser Nouvelle-Aquitaine](#)



Sophie
Peyregne



Pascale
Rome



Paul Hervé
Rousseau

" Audition du Directeur de l'ARS Nouvelle-Aquitaine "

En amont de l'examen de sa contribution sur le PRS, le Ceser a auditionné le Directeur de l'ARS M. Benoît ELLEBOODE. Celui-ci a présenté l'architecture du projet de PRS. Son discours a reçu un accueil plus que froid au regard de la crise sans précédent que traverse notre système de santé. Il a pris soin d'évacuer de son propos la responsabilité des politiques des gouvernements successifs, renvoyant pour une part la situation actuelle à un contexte global et mondial. Il n'a quasiment pas abordé les tensions sur les métiers, l'effondrement des conditions de travail, les difficultés d'accès aux soins qui ne cessent de se creuser.

De nombreuses interventions ont pointé un discours plaqué et décalé de la vie réelle et qui surtout tend à évacuer les responsabilités politiques ainsi que la nécessité d'un changement de cap radical.

La CGT a dénoncé un fossé abyssal entre son discours et le vécu des personnels. Elle s'est faite l'écho de l'immense souffrance et de la colère profonde qui sont les leurs. (Mobilisations à l'hôpital de Cadillac, CHU,...). Elle a affirmé au directeur, qu'il n'y avait rien de mondial dans l'origine de la situation, mais avant tout des choix politiques d'une marchandisation de la santé, d'une dévalorisation des métiers et des agents, d'une vision

courttermiste au nom de l'austérité budgétaire, d'une inflation normative qui a fait perdre tout sens au travail.

La CGT a indiqué qu'il y avait urgence à changer de politique, mais constate que ce n'est pas le chemin qui est pris puisque la prochaine loi de finance de la sécurité sociale (PLFSS) ne devrait évoluer que de 3,2 % quand l'inflation se situe à presque 5 %.

Enfin, la CGT lui a rappelé que le principal déterminant de la santé, et des inégalités de santé était le rapport au travail. De ce point de vue, il s'agit de dépasser les déclarations de bonnes intentions faites aux entreprises, mais de conditionner les aides publiques, de donner plus de moyens aux salarié-e-s et leurs syndicats pour transformer le travail.



Julien Ruiz

" Contribution du Ceser Nouvelle-Aquitaine sur le Plan Régional de Santé (PRS) "

Le PRS NA portant sur la période 2018/2028 a fait l'objet d'une procédure de révision à mi parcours (2023) associée à une concertation prévue réglementairement. Dans ce contexte, le Ceser NA a souhaité apporter une contribution, expression de la société civile organisée en son sein.

Si les constats portent à mesurer unanimement la fragilité du système de santé, l'analyse qui en est faite par les différentes composantes de l'assemblée diverge nécessairement.

Aussi, la CGT a-t-elle sur ce sujet comme sur la plupart des thématiques, formulé une déclaration pour faire entendre son analyse et celle des acteurs qu'elle représente.

C'est ainsi que nous avons dénoncé une vision court-termiste et sans anticipation, essentiellement basée sur la logique comptable, qui est responsable d'une dégradation du système de santé tant du point de vue de la qualité du service que des conditions de travail des professionnels (notamment dans les hôpitaux publics et dans nombre d'établissements médico-sociaux ou encore en santé mentale...).

Si le PRS affiche des ambitions pertinentes, la question des moyens de leur mise en œuvre a été interrogée face aux éléments de préparation de la LFSS 2024...

La délégation CGT a réaffirmé la nécessité et l'urgence d'un changement radical d'orientation et de conception de la politique nationale de santé, valorisant notamment l'approche globale et préventive des déterminants de santé dont les conditions de travail constituent un élément essentiel.

La CGT a déposé plusieurs amendements qui ont été pour l'essentiel retenus dans l'esprit. En particulier pour indiquer d'abord que « Le Ceser veut tout d'abord se faire l'écho de la tension, de la très grande souffrance, et de la profonde colère qu'expriment l'immense majorité des soignant-e-s. Mais aussi celles des usager-ère-s confrontés aux fermetures de nombreux services d'urgence, à des difficultés inédites d'accès aux soins à l'hôpital, dans la médecine généraliste et spécialisée, des usager-ère-s qui, pour nombre d'entre eux, n'arrivent tout simplement plus à se soigner dignement ». Mais aussi pour « des changements d'orientation profonds dans les choix nationaux de politique de santé et des moyens qui doivent y être consacrés pour répondre à l'urgence et préparer l'avenir ».

Les amendements étant repris par l'assemblée, la CGT a voté l'avis.

[Lire la déclaration du groupe CGT](#)



Line Gillon



Bernard Desgré

" Quelle société dans 20 ans au regard des aspirations des jeunes ? "

Rapport

La section veille et prospective du Ceser a conduit des travaux pendant plusieurs mois sur l'avenir de la société au regard des aspirations « des jeunes ». Des jeunes parce qu'il est effectivement nécessaire de considérer la jeunesse au travers de ce qu'elle exprime dans sa diversité sociale, de représentations. La section a travaillé avec une méthodologie particulière d'auditions directes de quelques jeunes issus de différents milieux sociaux et origines. Elle n'est toutefois qu'une méthode de travail qui n'a pas valeur scientifique (critères de représentations sociologiques,...), mais dont l'objectif visait surtout à entendre la nature des aspirations, comment elles s'expriment et d'interroger leur imaginaire à propos de l'avenir de la société dans 20 ans. La CGT a participé activement à ces travaux.

Le rapport, à l'aune des travaux, explore trois « scénarios ». Le premier, celui d'une « Planification prescriptive » marquée par une forme de verticalité démocratique, voire d'autoritarisme. Le deuxième est celui d'une société où se développent à outrance l'individualisme, le chacun pour soi et l'émergence d'une réalité parallèle liée à l'enfermement dans les nouvelles technologies, les réseaux sociaux. Enfin, un Scénario 3 intitulé « incertitude assumée et chaos optimiste ». Il se nourrit d'une profonde aspiration politique et d'un désir de réinvention totale de la démocratie et des gouvernances basées sur les « communs ». Ici, les aspirations à plus d'égalité et de liberté se conjuguent de manière équilibrée à celles pour plus de « solidarité », pour une société de la transmission et du partage.

La CGT dans sa déclaration a tout d'abord dénoncé la réalité très difficile de beaucoup de jeunes puisque près de la moitié des moins de 26 ans vivent sous le seuil de pauvreté en France ! C'est indigne, les choix politiques post années 80 ont structuré une précarisation des jeunes (travail, logement, culture, santé,...) faisant en sorte qu'ils n'aient que des « sous-droits ». Comment ne pas comprendre dans ces conditions leur hypersensibilité aux injustices et aux inégalités ? Comment ne

pas comprendre aussi face aux dégâts du néo-libéralisme leurs préoccupations majeures pour l'environnement ? Comment ne pas entendre, face aux renoncements et aux déceptions cumulées, aussi leur soif de voir la démocratie profondément renouvelée ?

La CGT considère que le 3^{ème} scénario aurait mérité d'être poussé plus loin, en osant l'affranchir radicalement des critères du modèle de société néo-libéral dans lequel nous vivons, pour envisager d'autres rapports sociaux de productions, un autre rapport à la nature, et à l'environnement. Bref travailler l'imaginaire d'une société post-capitaliste !!

Au fond, pour la CGT « la contradiction entre aspirations des jeunes et capitalisme ne cesse de s'approfondir. Elle est la réalité la plus exacerbée de la crise structurelle et systémique que nous traversons. C'est pourquoi, prendre au sérieux et répondre aux aspirations des jeunes, c'est le moyen de sortir de l'impasse actuelle. »

[Lire la déclaration du groupe CGT](#)

[Lire le rapport du Ceser Nouvelle-Aquitaine](#)



Marc
Havard



Cécile
Saez-Payencet



www.cgt-na.fr

Comité régional CGT Nouvelle-Aquitaine

Siège social
Bourse du Travail
44 Cours Aristide Briand - CS 61653 - 33075 Bordeaux cedex
communication@cgt-na.fr

Antenne de Limoges
Maison du Peuple
24 rue Charles Michels - 87000 Limoges